

LES PARCS VOUS ACCUEILLENENT

Les Parcs naturels régionaux du Grand Est vous accueillent dans leurs maisons, leurs points d'information, et dans les boutiques partenaires qui commercialisent des produits labellisés Valeurs Parc naturel régional garantissant, entre autres, l'origine des produits et le respect de l'environnement.

LA MAISON DU PARC DE LA MONTAGNE DE REIMS :

un point d'information touristique, un lieu de rencontre, d'expositions et de manifestations, un site pédagogique
Ouvert toute l'année (sauf du 24 décembre au 1^{er} janvier inclus) du lundi au vendredi, ainsi que les week-ends et jours fériés d'avril à octobre, de 13h30 à 17h30. **Accès et visite libres.**

Chemin de Nanteuil, 51480 POURCY
Tél 03 26 59 44 44
contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES :

un point d'information
Jours d'ouverture : du lundi au vendredi
Horaires d'ouverture : 9h - 17h30
les lundi, mardi et jeudi
et 9h-17h les mercredi et vendredi
91 place de Launet - 08170 HARGNIES
Tél 03 24 42 90 57
Email : accueil@parc-naturel-ardenne.fr
www.parc-naturel-ardenne.fr

LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES :

un point d'information

LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD :

un point d'information

LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

Périodes et horaires d'ouvertures :
Janvier-Février-Mars-Novembre-Décembre : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h - **Avril-Mai-Juin-Septembre :** du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h / du samedi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h - **Juillet-Août :** tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h - **Octobre :** tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

Maison du Parc 10220 PINEY
Tél 03 25 43 38 88
info@pnrfo.org
www.lacs-champagne.fr

LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE :

un point d'information

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Maison du Parc - Logis abbatial
Rue du quai - BP 35
54702 Pont-à-Mousson cedex
Tél 03 83 81 67 67

Dans le Parc, une quinziaine de boutiques vendent des produits du terroir et de la marque Valeurs Parc naturel régional

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur    

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

patrimoines
nature
vigne vergers
étangs montagne
lacs forêts
prairies

inventer
expérimenter
protéger

LES PARCS
NATURELS
REGIONAUX
DU **GRAND EST**

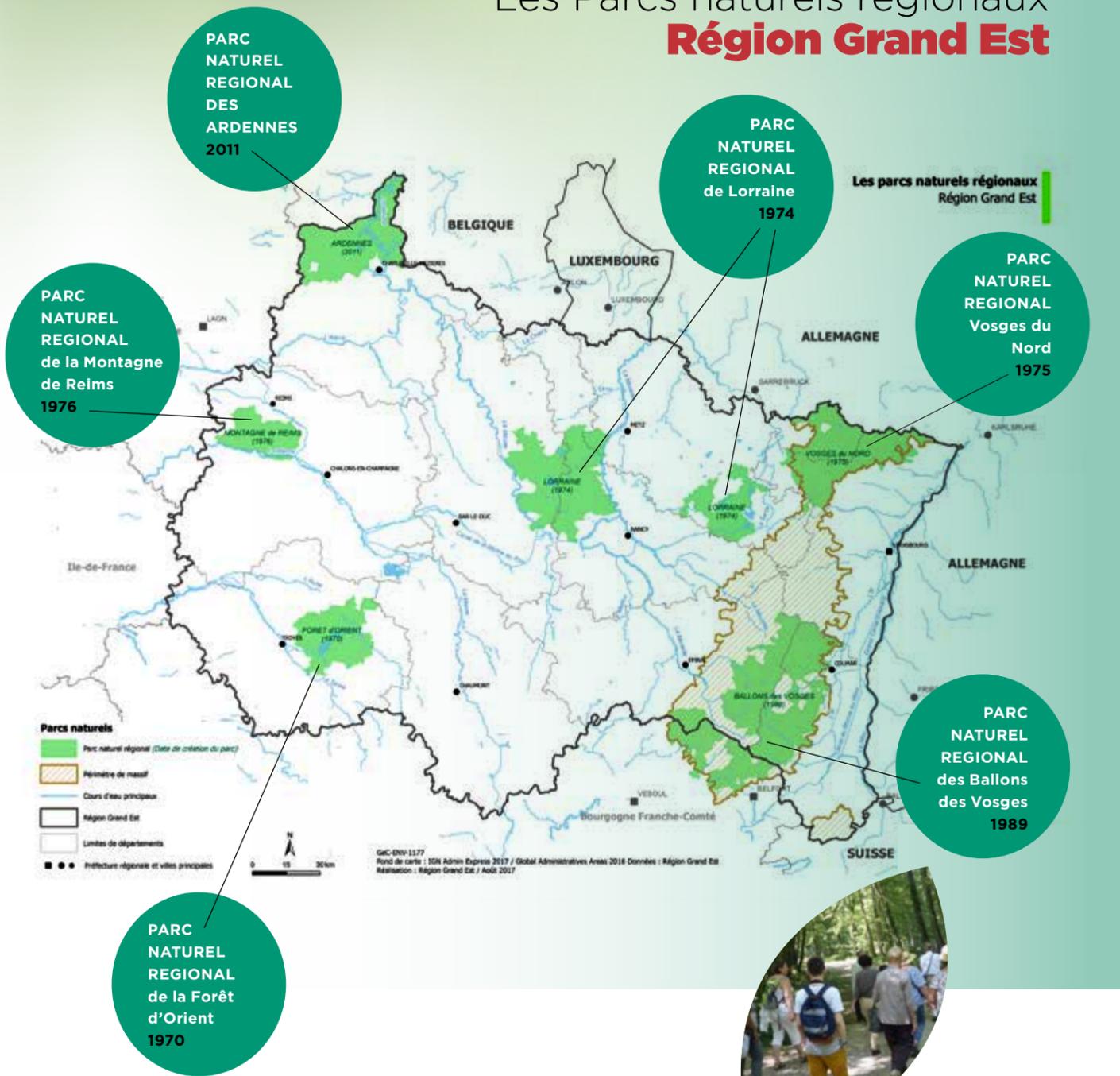
Des espaces **habités**
à protéger et à découvrir

informer
accueillir

biodiversité

qualité savoir-faire
culture **circuits-courts**
paysages

Les Parcs naturels régionaux Région Grand Est



Les Parcs naturels régionaux ont 50 ans.
Retour sur une belle aventure dans le Grand Est

Créé par décret paru le 1^{er} mars 1967 au Journal Officiel, **le premier Parc Naturel Régional voit le jour dans le Grand Est** en 1970. Il s'agit du **Parc naturel régional de la Forêt d'Orient** dans l'Aube. Puis les créations s'enchaînent : en 1974 celui de Lorraine, en 1975 celui des Vosges du Nord, en 1976 celui de la Montagne de Reims.

C'est dans les Ardennes qu'est lancé en 2011, le dernier Parc Naturel Régional du Grand Est plus de 20 ans après celui des Ballons des Vosges (1989).

Près de 10% de la population du Grand Est vit aujourd'hui dans un Parc Naturel Régional et **15% du territoire régional est classé.**

« Une autre vie s'invente ici »
est la devise des 51 Parcs naturels régionaux !

Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour protéger et valoriser des espaces ruraux habités, exceptionnels par leurs paysages, leurs patrimoines naturels, bâtis et culturels considérés à la fois comme riches et fragiles. Ils cherchent à développer leur territoire tout en protégeant et en mettant en valeur leurs patrimoines!

A la différence d'un Parc national, ce sont les élus et les acteurs de la société civile des territoires concernés qui engagent volontairement la démarche et sollicitent la Région pour porter au niveau national la demande de classement.

Le caractère exceptionnel est apprécié au regard des critères précis. La procédure de classement est à la fois enthousiasmante par les espoirs et débats qu'elle suscite mais aussi longue et complexe jusqu'à la reconnaissance par décret ministériel.

Elus locaux, professionnels du tourisme, bénévoles dans des associations naturalistes, agriculteurs, citoyens... se mobilisent pour l'écriture d'une charte qui devient LE document de référence régissant pour 15 ans le Parc et consignait les priorités partagées par ses signataires (Etat, Région, Départements, intercommunalités, communes) autour de 5 missions dévolues par la Loi aux Parcs naturels régionaux à commencer par la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, et l'aménagement du territoire.

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Ce sont les réglementations existantes et communes qui s'y appliquent. La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et ses patrimoines réside donc surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa Charte. Pour cela, il se dote d'un Syndicat Mixte rassemblant communes, villes-porte, intercommunalités, Départements et Région ainsi que d'une équipe technique aux compétences reconnues.

Il conduit des actions relevant prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation. Il peut lancer des programmes de recherches scientifiques, mettre en place des mesures de protection de la faune, de la flore et des paysages, gérer des espaces naturels. Il s'attache aussi à maintenir « vivant » le patrimoine culturel par des expositions, des animations, l'appui aux musées et autres acteurs culturels.

S'agissant du développement économique, il soutient le développement des circuits courts et de filières issues de la valorisation de ressources naturelles (bois, laine, foin, lait, plantes médicinales, eaux de source ou minérales...), notamment via l'attribution d'une marque commune : « Valeur Parcs naturels régionaux ».

Enfin, un Parc naturel régional se doit de tester, de mener des expériences pilotes et de s'engager dans des projets notamment européens innovants.

Et la Région Grand Est, que fait elle pour et avec les Parcs ?

D'un point de vue réglementaire, la Région Grand Est a en charge la demande de classement ou de renouvellement de classement des Parcs à l'issue des 15 ans de la charte.

Elle est aussi membre de droit des syndicats mixtes qui les gèrent et leur apporte annuellement des aides sous la forme d'une contribution statutaire pour le financement de l'équipe technique et d'aides à des opérations particulières.

Le budget régional cumulé consacré par la Région Grand Est aux 6 Parcs naturels régionaux s'est élevé, en 2017, à près de 5 M€.

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels remarquables, la Région Grand Est a donc réaffirmé son soutien à ces territoires d'exception.

Elle souhaite qu'ils prennent part de manière significative à la mise en œuvre de sa stratégie régionale en matière de biodiversité, qu'ils demeurent des lieux d'expérimentation des politiques régionales et qu'ils contribuent à la promotion de l'ensemble du territoire régional et à son attractivité.

PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES



Le Parc Naturel Régional des Ardennes s'étend sur 117 hectares dont 62 000 de forêts au nord du département du même nom. Frontalier de la Belgique, il offre un camaïeu de paysages majestueux et insolites liés à sa configuration géologique : falaises abruptes de la pointe de Givet, méandres boisés des vallées de Meuse et Semoy, landes tourbeuses du plateau de Rocroi ou vallons bocagers de la Thiérache ardennaise.

C'est ce patrimoine géologique original et exceptionnel qui lui vaut le classement de deux sites en réserves naturelles nationales, dont celle du Vireux-Molhain qui constitue un des gisements de fossile les plus anciens de France (350 millions d'années).

Le Parc naturel régional des Ardennes est aussi le royaume des activités nature avec 300 kilomètres de sentiers pédestres et deux voies vertes, dont la voie verte Trans-Ardennes aménagée au bord de la Meuse, sur un ancien chemin de halage et qui se prête aux randonnées pédestres, à vélo ou en rollers.

Il héberge une avifaune parmi les plus remarquables du Grand Est et notamment des Cigognes noires, des faucons pèlerins, des hiboux grand-duc et des martins-pêcheurs.

Parvenir à concilier essor du tourisme, diversification économique et préservation de ce patrimoine encore méconnu est l'enjeu du Parc pour les années à venir.



Le Parc naturel régional des Ardennes au service du développement touristique de ses communes

Soutenu par la Région, le PNR des Ardennes a développé durant 3 ans un inventaire de l'ensemble des dispositifs de signalétique touristique sur ses 91 communes. Mis en parallèle des sites et activités touristiques, cet inventaire donne l'opportunité aux collectivités de mieux signaler leurs atouts grâce à une vision d'ensemble. Dans un même temps et pour compléter ce conseil en signalétique touristique, le PNRA propose à ces mêmes collectivités un accompagnement individualisé pour développer des sentiers de découverte afin de sensibiliser touristes et habitants aux richesses patrimoniales de son territoire !

FICHE IDENTITÉ :

Superficie : 117 000 hectares

Nombre de communes : 91

Population : 74 856 habitants

Département : Ardennes



Contact :
Parc Naturel Régional des Ardennes
91 place de Launet
08170 Hargnies
Tél : **03 24 42 90 57**
Mail : accueil@parc-naturel-ardennes.fr
Site internet : www.parc-naturel-ardennes.fr

2

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES



Avec en son cœur les Hautes-Vosges et 36 sommets de plus de 1000 mètres, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges plonge vers les vallées lorraines, alsaciennes et franc-comtoises. Le plateau des mille étangs en Haute-Saône en est la seconde grande richesse naturelle.

Sur ce vaste territoire, les espaces naturels remarquables foisonnent : hautes-chaumes, tourbières, vieilles hêtraies-sapinières ou encore pelouses calcaires.

Le Parc compte pas moins de 5 réserves nationales et 3 réserves régionales. Il abrite une faune et une flore exceptionnelle : chouette de tengmalm, lynx, grand tétras, pensée des Vosges, œillet superbe, canneberge, droséra...

Territoire de moyenne montagne, il est marqué par une présence humaine forte et ancienne qui est, aujourd'hui encore, le support de nombreuses activités (agriculture, tourisme, artisanat, industrie, ...).

C'est un défi permanent et sans cesse renouvelé, pour le Parc, de concilier le développement de ce territoire avec la protection de ses patrimoines naturels (notamment la quiétude de sa faune) et la préservation des savoir-faire des habitants du Massif.

Une route des crêtes accueillante et propice à la découverte !

Construite pendant la Première Guerre mondiale, la route des Crêtes constitue un itinéraire de découvertes et de détente emblématique des Hautes-Vosges. Elle séduit une histoire qui fait partie du patrimoine régional du Grand Est. 17 sites de la route des Crêtes offrent désormais aux visiteurs la possibilité de découvrir les patrimoines naturels, culturels et paysagers de la Grande Crête. Des balades sont proposées sur chaque site et les services de proximité indiqués. Enfin, les principes de sécurité et de bons usages sont rappelés. Parallèlement des travaux d'aménagement et de mise en valeur de la route des crêtes ont été menés par les Départements du Haut-Rhin et des Vosges. Affirmer l'esprit des lieux, marquer l'unité de la Grande Crête des Vosges et sensibiliser le public : tels sont les objectifs de ce projet coordonné par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges en concertation avec les acteurs locaux et porté par le Commissariat au Massif, la Région Grand Est, les Conseils Départementaux du Haut-Rhin et des Vosges.

FICHE IDENTITÉ :

Superficie : 264 300 hectares

Nombre de communes : 189

Population : 239 000 habitants

Département : Haut-Rhin – Vosges – Haute-Saône – Territoire de Belfort

Contact :
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
Maison du Parc - 1 cour de l'abbaye
68 140 Munster
Tél : **03 89 77 90 20**
Mail : info@parc-ballons-vosges.fr
Site internet : www.parc-ballons-vosges.fr

3 PARC NATUREL REGIONAL DE LA FORET D'ORIENT



Premier Parc naturel régional du Grand Est, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient s'appuie sur une mosaïque de régions naturelles au sud de l'Aube. Il offre une palette originale de paysages : Champagne crayeuse, Côtes des Bars, vallée de l'Aube, plaine de Brienne, Champagne humide.

Défriché dès le XII^{ème} siècle par des chevaliers de différents ordres de templiers qui y développèrent l'agriculture, mais aussi la pisciculture, la sylviculture et l'exploitation minière et laissèrent des traces de leur passage dans la toponymie, il abrite 3 des 4 grands lacs de Champagne : Lac d'Orient (aussi appelé lac-réservoir Seine), Lac du Temple et Lac Amance (lac-réservoir Aube).

Les 3 lacs couvrent une superficie de 5 000 hectares et constituent des espaces incontournables pour les sports nautiques mais aussi des réserves naturelles pour de nombreux animaux et notamment les oiseaux qui lui ont valu un classement en zone RAMSAR.

La charte ambitionne de permettre aux 23 626 habitants d'habiter, de vivre et d'accueillir durablement sur ce territoire exceptionnel.

Suivez-nous dans le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient !

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient propose à ses habitants et visiteurs de découvrir le territoire autrement. Tous les ans, de juillet à octobre, avec le soutien de la Région, il organise des circuits découvertes au rythme de 2 par mois (selon période).

Partez à la découverte des multiples facettes du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient : des coulisses des métiers du Parc (circuit l'envers du Décor), à la découverte de la faune (secrets nature...) et de la flore, des activités sportives (au fil du lac / aventures en Forêt d'Orient...), de l'architecture (traditions et modernité en Champagne...), de l'histoire (Mystères de l'architecture...), rencontre avec des artisans et leur savoir-faire (générations de savoir-faire...)... **vous serez conquis !**

Sur une demi-journée, vous pourrez échanger, tester, goûter, observer et découvrir, un territoire surprenant. Le nombre de participants est limité ce qui permet de passer un moment convivial. Et si vous n'êtes pas disponible, le Parc peut vous proposer quelques sorties complémentaires afin de profiter du territoire.

Contact :
Parc Naturel de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10 220 PINEY
Tél : **03 25 43 81 90**
Mail : bonjour@pnrfo.org
Site internet : www.pnr-forte-orient.fr

FICHE IDENTITÉ :

Superficie : 80 000 hectares

Nombre de communes : 56

Population : 23 626 habitants

Département : Aube

PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE



FICHE IDENTITÉ :

Superficie : 219 500 hectares

Nombre de communes : 183

Population : 78 049 habitants

Département : Meuse, Meurthe et Moselle, Moselle



Le Parc naturel régional de Lorraine est, avec celui des Ballons, un des plus vastes du Grand Est. Il a aussi la particularité d'être scindé en deux zones de part et d'autre de l'axe Nancy-Metz et de la Moselle.

Il comporte des patrimoines naturels exceptionnels avec les vergers des Côtes de Meuse à l'Ouest, les prés et mares salées de la Vallée de la Seille à l'Est, des forêts humides comme la mythique Forêt de la Reine et les plaines argileuses constellées d'étangs de la Woëvre et du Lindre qui lui valent d'être labellisé Ramsar depuis 2003 au titre de la protection des zones humides et de la faune qu'elles abritent.

Le visiteur peut trouver sur ce territoire rural, un patrimoine bâti religieux et laïc caractéristique de Lorraine ainsi qu'un important patrimoine militaire de la guerre de 1870, entre Gravelotte et Mars-la-Tour et de la Grande Guerre, tel le fort de Jouy-sous-les-Côtes ou des sites comme celui des Eparges.

Exceptionnel également, le patrimoine industriel et historique autour de « l'or blanc » avec le Musée du Sel de Marsal et le site des Salines Royales de Dieuze, les plus anciennes de Lorraine, exploitées depuis le Moyen-Age jusqu'en 1973.

Tout au long de l'année, le Parc naturel régional est le lieu de spectacles, de festivals et d'événements culturels reconnus. Il mise également beaucoup sur l'éducation des plus jeunes pour mieux faire connaître ce patrimoine, le protéger et maintenir vivant les savoir-faire. 40 000 élèves sont accueillis annuellement sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Les chantiers et inventaires participatifs du Parc naturel régional de Lorraine

Le Parc naturel régional de Lorraine propose aux habitants de son territoire de prendre part à l'enrichissement des connaissances sur la biodiversité et d'agir concrètement en faveur de la préservation des milieux naturels par le biais d'inventaires et de chantiers participatifs.

Depuis 2014 et l'embauche d'un agent d'entretien de la nature chargé de préparer et d'encadrer les chantiers réalisés par des bénévoles, des haies ont été plantées et entretenues, des dispositifs de protection des amphibiens au cours de leur migration ont été installés, des mares ont été créés, restaurées ou nettoyées, des pelouses calcaires ont été débroussaillées et des murets en pierres sèches confortés. La connaissance de certaines espèces protégées comme le Butor étoilé, le busard cendré le Milan royal ou le Râle des Genêts a pu être enrichie par les suivis participatifs menés sur le terrain.

L'implication de plusieurs centaines de jeunes et d'Amis du Parc démultiplie son action. Pour une journée de travail d'un agent du Parc sur un chantier, on compte 8 journées de travail bénévoles. C'est considérable et cela profite à la biodiversité car au-delà des travaux manuels, le Parc n'oublie pas de sensibiliser les jeunes et les bénévoles et de leur apprendre à mieux connaître la nature sur laquelle ils interviennent.

Contact : **Parc Naturel Régional de Lorraine**
Logis abbatial
Rue du quai
BP 35 - 54 702 Pont à Mousson cedex
Tél : **03. 83 81 67 67**
Mail : pnr-lorraine@pnr-lorraine.com
Site internet : www.pnr-lorraine.com

PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS



FICHE IDENTITÉ :

Superficie : 53 279 hectares

Nombre de communes : 68

Population : 34 322habitants

Département : Marne



La Montagne de Reims qui culmine à 288 mètres surgit au-dessus de la plaine agricole de Champagne.

Son plateau constitué d'un mille-feuille géologique de craie, de sable, d'argile et de calcaire est couvert d'une immense forêt bordée de coteaux portant un vignoble d'exception à l'origine du « nectar des rois » bien connu de par le monde.

Elle héberge une faune et une flore d'une diversité insoupçonnée dont les Faux de Verzy, variété de hêtres tortillardes. Elle se découvre au fil des saisons, lorsqu'elle s'illumine progressivement de reflets irisés ou dorés et au gré des villages de vigneron, de leurs églises romanes, de leurs caves et de leurs lavoirs.

Une résidence d'artistes dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Initiée et animée par le Parc de la Montagne de Reims et la compagnie de spectacle vivant, le Diable à 4 pattes, une résidence d'artistes « Par les communes » a créé une émulation sur le territoire. Elle a permis à des habitants de se rencontrer, de mettre en lumière l'histoire et le patrimoine immatériel du territoire et de valoriser les missions du Parc.

Au-delà de la commémoration de la Grande Guerre, ce projet fédérateur a renforcé l'identité du territoire. Depuis 2013, de nombreuses personnes ont tissé des liens et se sont inscrites dans un projet culturel. Près de 140 habitants participent en tant que comédiens aux projets proposés et les spectacles participatifs ont rassemblé 2 865 spectateurs depuis 2013.

En 2014, ce projet a obtenu le label de la Mission Centenaire 14-18 distinguant les projets les plus innovants et les plus structurants pour leur territoire. La résidence a fait des émules hors Parc puisque des communes se sont regroupées pour réaliser le même type de spectacles : « 3 villages sur le Front » à Rosnay, Branscourt et Courcelles-Sapicourt, en juin 2016.

La résidence prendra fin en 2018, lors des commémorations du Centenaire de l'Armistice de 1918.

Contact :
Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc - Chemin de Nanteuil
51 480 Pourcy
Tél : **03 26 59 44 44**
Mail : contact@parc-montagnedereims.fr
Site internet : www.parc-montagnedereims.fr

PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD



FICHE IDENTITÉ :

Superficie : 130 000 hectares

Nombre de communes : 111

Population : 87 466 habitants

Département : Bas-Rhin et Moselle



Le Parc naturel régional des Vosges du Nord se différencie de son voisin du Sud par un massif ancien gréseux au relief doux car érodé surplombé d'une forêt majestueuse au centre. De part et d'autre du massif s'étendent le plateau lorrain d'un côté et le piémont alsacien couvert de vergers de l'autre.

La nature y est riche et préservée mais l'histoire et la culture y tiennent également une place bien visible dans les paysages.

Les premières traces d'occupation humaine attestées datent de 8000 ans avant JC. Au XII^{ème} siècle de nombreux châteaux ont été construits sur les pitons de grès de la région qui connut au XVI^{ème} siècle, un développement des industries du fer et du verre. Le savoir-faire verrier a évolué depuis vers la fabrication du cristal, toujours actuelle avec les cristalleries de Saint-Louis, Lalique et le Centre International d'Art Verrier.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un territoire propice à la randonnée (2 600 kilomètres d'itinéraires balisés) ainsi qu'à la

découverte libre de nombreux sites culturels comme les musées, châteaux et ouvrages de la ligne Maginot. C'est l'ambition de la charte, renouvelée en 2014 : tirer parti des ressources naturelles, valoriser l'espace et les paysages en les ménageant, et montrer l'attachement de l'homme à son environnement naturel et culturel en les préservant.

Un projet LIFE Biocorridor dans les Vosges du Nord

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, avec le Naturpark Pfälzerwald, forment depuis 1998 la Réserve de Biosphère transfrontalière (RBT) des Vosges du Nord-Pfälzerwald classée par l'UNESCO. Ils mettent en œuvre un projet intitulé LIFE Biocorridors.

Ce projet de quatre ans a été déposé et validé auprès de la Commission européenne qui le soutient financièrement, les autres partenaires financiers étant l'Etat (DREAL), la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau, le Commissariat de Massif et le Ministerium für Umwelt, Energie, Ernährung und Forsten du Land de Rhénanie-Palatinat.

Les causes de la disparition actuelle de certaines espèces sont la destruction et la fragmentation de leur habitat naturel. Le rétablissement de corridors écologiques est reconnu depuis les années 1990 comme essentiel pour la sauvegarde de la biodiversité. Proposé après deux ans d'études et de concertation, le projet LIFE Biocorridors vise à la restauration des continuités écologiques dans les forêts, les milieux ouverts et les zones humides, à l'échelle de ce territoire transfrontalier. Il se traduira notamment par la plantation de feuillus en zone enrésinées, de 800 arbres dans des vergers, et par la création d'îlots de gros bois feuillus (50 hectares) laissés en libre évolution source et habitats pour de nombreuses espèces.

Contact :

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Maison du Parc - Château - BP24
67290 La Petite Pierre
Tél : 03 88 01 49 59
Mail : contact@parc-vosges-nord.fr
Site internet : www.parc-vosges-nord.fr